



MAIRIE DE PERREUX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERREUX

Séance du 19 octobre 2023

NOMBRE DE MEMBRES	
CONSEILLERS EN EXERCICE	19
PRESENTS	15
VOTANTS	19
DATE DE CONVOCATION	
12 octobre 2023	
DATE D’AFFICHAGE	
3 0 OCT. 2023	
Codification : 8.3	
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de Roanne le	
2 0 OCT. 2023	
et publication du	
2 0 OCT. 2023	
Le Maire,	
Jean-Yves BOIRE	



L'an deux mille vingt-trois le **dix-neuf octobre**, le Conseil Municipal, dûment **convoqué le douze octobre deux mille vingt-trois** s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des Vignes, sous la présidence de Jean-Yves BOIRE, Maire.

Etaient présents : Jean-Yves BOIRE, Patrick DUCROS, Christian LAREURE, Bernard PLACE, Jacky BRAT, André ALEX, Didier DUPIN, Marcel DUMAS, Sylvie RENARD, Patricia PERRET, Katy VAZQUEZ DUDEK, Patrick PORNET, Roseline TRAMBOUZE, Isabelle ROUVIDAN et Lucie ROCH.

Absents avec pouvoir :

Fabienne STALARS donne pouvoir à Jean-Yves BOIRE
Christine VALADE donne pouvoir à Bernard PLACE
Chantal SAVARINO donne pouvoir à Patrick DUCROS
Sylvain GIRARDIN donne pouvoir à Patrick PORNET

Secrétaire élue pour la durée de la séance : André ALEX

OBJET : 2023-033 : Convention de partenariat entre la commune de Perreux et le comité de la Loire de la Ligue Nationale contre le cancer

Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal est appelé à approuver la convention de partenariat entre la commune de Perreux et le comité de la Loire de la Ligue Nationale contre le cancer.

Lancé par la Ligue contre le cancer en 2012, le label « Espace sans tabac » a pour vocation de proposer la mise en place d'espaces publics extérieurs sans tabac.

Dans certains espaces comme les aires de jeux, il est, de par la loi, interdit de fumer. En revanche, d'autres espaces publics extérieurs sans tabac ne bénéficient pas d'une telle interdiction (abords des écoles, ...).

C'est pourquoi la Ligue contre le cancer accompagne les collectivités dans la mise en place d'espaces sans tabac. Il est proposé de créer des espaces sans tabac aux abords de l'école publique, de l'école privée, de la micro crèche et l'espace jeunesse avec les objectifs suivants :

- Réduire l'initiation au tabagisme des jeunes ;
- Promouvoir l'exemplarité et la mise en place d'espaces publics conviviaux et sains ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20231019-2023-033-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/10/2023

Publication : 20/10/2023

- Préserver l'environnement des mégots de cigarettes et des incendies ;
- Dénormer le tabagisme afin de changer les attitudes face à un comportement néfaste pour la santé.

Il est proposé de conventionner avec la Ligue contre le cancer et de prévoir :

- La mise en place de panneaux « espace sans tabac » devant chaque lieu ;
- La mise en place du dispositif à compter du 1^{er} novembre 2023.

La commune de Perreux souhaite s'engager, en partenariat avec la Ligue contre le cancer, dans cette démarche en créant autour de ces différents lieux des espaces sans tabac.

Ces espaces feront l'objet d'un arrêté municipal qui en fixera le périmètre et les modalités d'application.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de convention « Espace sans tabac » proposé par la Ligue contre le cancer,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'approuver** les termes de la convention pour la mise en place d'espaces sans tabac aux abords de l'école publique, de l'école privée, de la micro crèche et l'espace jeunesse,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document et accomplir toutes formalités nécessaires au règlement de ce dossier.

Ainsi fait et délibéré,

Ont signé au registre Monsieur le Maire et Le Secrétaire de séance,
Copie certifiée conforme,

A PERREUX, le 20 octobre 2023



Le Maire,

Jean-Yves BOIRE

Le secrétaire de séance

André ALEX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20231019-2023-033-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/10/2023

Publication : 20/10/2023